



## Délibération du

### Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 22 septembre 2025

#### Projets financés par la CVEC : actualisation de la programmation

##### **Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs ainsi que les échanges en séance,

Vu l'article R 822-16 du code de l'éducation,

#### **DECIDE**

##### **Article un :**

Le conseil d'administration valide les évolutions suivantes concernant la programmation des actions financées par la CVEC et arrêtées par délibération du 07 juillet 2025 :

- concernant les « ateliers nutrition »  
le budget prévisionnel est porté à 8 715 euros permettant ainsi la réalisation de stands nutrition le soir en résidences ainsi que l'expérimentation de consultations diététiques de 20 minutes sur rendez-vous par un prestataire.
- concernant les « formations PSC1 et santé mentale »  
le budget prévisionnel est porté à 33 450 euros permettant ainsi d'augmenter la fréquence des formations pour les résidents et les boursiers.
- concernant les « animations en résidences »  
le budget prévisionnel est porté à 6 000 euros permettant ainsi de rajouter des stands mensuels de prévention aux violences sexistes et sexuelles et au harcèlement sexuel en résidences (thématique « accueil »), des ateliers de conversation (thématique « accueil »), de danse (thématique « sport ») et de photos (thématique « culture »).
- sont ajoutés les projets suivants :
  - ✓ Externalisation des soirées de bienvenue pour un budget prévisionnel de 14 000 euros,
  - ✓ Réalisation d'un tournoi de football pour les résidents prévu pour mi-octobre pour un budget prévisionnel de 15 000 euros.

##### **Article deux :**

Une subvention complémentaire d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association FEDET pour financer des distributions alimentaires au bénéfice des étudiants du Var.

Fait à Nice, le 22 septembre 2025

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon  
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la  
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Khaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 20
Membres présents : 14	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 20	